



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

N° Spécial

27 Juin 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 27 Juin 2018

SOMMAIRE

Décisions- Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2018-040	25.06.2018	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources.	3
DDFIP N° 2018-041	25.06.2018	Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.	7
DDFIP N° 2018-042	26.06.2018	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du Centre des finances publiques de Boulogne	9
DDFIP N° 2018-043	26.06.2018	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du Centre des finances publiques de Saint-Cloud	10

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCISION DDFiP N°2018-040 DU 25 JUIN 2018 DE DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES

L'administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 1er octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M Dominique LAMIOT dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division des Ressources Humaines, de la Formation professionnelle et des concours

M. Alain PINATEAU, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Jeanne HOUNGBO, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des

concours, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Isabelle BONNET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Béatrice MARIVAIN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, déléguée à la formation professionnelle, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Service gestion rémunérations

Mme Anne JEAY, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération ».

Mme Catherine MASVALEIX, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération. »

Mme Laurence BEAULIEU, Contrôleur principal des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à la paye dans GAT.

Service missions transverses

Mme Laurence BENHOUDA, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service Missions transverses.

M. Guillaume SOYEZ, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service Missions transverses.

Mme Florence REY, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service Missions transverses.

Service Formation Professionnelle/Concours

Monsieur Glen LE BARS, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les accusés de réception, les convocations aux stages ou formations, les services faits et la rémunération des formateurs, les inscriptions et préparations aux concours.

Mme Florence REY, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux missions du service Formation professionnelle et concours.

Elle reçoit également pouvoir de signer les accusés de réception, les convocations aux stages ou formations, les services faits et la rémunération des formateurs, les inscriptions et préparations aux concours.

Services sociaux

Mme Geneviève THIBAUD, Contrôleur principal des Finances publiques, correspondante sociale, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les attestations de service fait, les ordres de service et les commandes concernant son secteur d'activité.

Elle reçoit pouvoir de signer les procès-verbaux de la commission de réforme, à laquelle elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et où elle a une voix consultative ou délibérative.

Mme Laurence BENHOUDA, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de suppléer Mme Geneviève THIBAUD à la commission de réforme, en son absence et de signer les procès verbaux y afférents.

2. Pour la Division Budget, immobilier, logistique

M. Jean-Pierre ESTEVENY, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit tout pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Sania ZAGORAC, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Christine LESENNE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable du service immobilier et logistique à Nanterre et déléguée départementale de sécurité, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de son service.

Mme Laura BOTTON, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable du service immobilier et logistique à l'antenne de Vanves, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de son service.

Ces mêmes délégués reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentants de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine, et de signer les procès-verbaux y afférents.

Service Budget

M. Jean-Marie GERARD, Inspecteur des Finances publiques, Responsable du service Budget, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Mmes Sylvie LAAMARI et Samantha COLLIGNON, Contrôleurs des Finances publiques, reçoivent les mêmes délégations de signature en l'absence de ce dernier.

Service Immobilier et logistique

Secteur Immobilier :

M. Michel PERNICE, Inspecteur des Finances publiques, Responsable du secteur « Immobilier » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes,

plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Secteur Logistique :

M. Eric DELAPORTE, Inspecteur des Finances publiques, Responsable du secteur « Logistique et services communs » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur 3 000 euros.

Mme Martine FOURNIER, Inspectrice des Finances publiques, Responsable de service à l'antenne de Vanves, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Elle reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Groupe d'immeubles «Le Tivoli » :

M. Nicolas GRIGIS, Inspecteur des Finances publiques, gestionnaire de site pour le groupe d'immeubles « Le Tivoli » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes,

plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

3. Assistant de prévention

Mme Patricia LUCIANI, Inspectrice des Finances publiques, Assistant de prévention pour le département des Hauts-de-Seine, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

4. Pour la Division de la stratégie, du pilotage et de la communication

Mme Anne-Marie LAPEYRE, Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable de la « Division de la stratégie, du pilotage et de la communication », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

M. Nicolas ARGENTIN, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint à la responsable de la « Division de la stratégie, du pilotage et de la communication », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mmes Elodie EHRET, Christine LABARRIERE et Anne-Lise LEPVRIER, inspectrices des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions. Elles reçoivent également pouvoir de signer les « bon pour accord » concernant les services faits.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 25 juin 2018

L' Administrateur Général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Dominique LAMIOT

DÉCISION DDFiP N°2018-041 DU 25 JUIN 2018 DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

L'administrateur général des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 6 juin 2016, affectant M. Bernard SABY, Administrateur général des finances

publiques à la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI n°2016-68 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Bernard SABY, administrateur général des finances publiques, Directeur du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. Bernard SABY à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation n° 2016-68 qui m'est conférée par arrêté du 5 septembre 2016 sera exercée par :

Mme Anne-Marie LAPEYRE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

M. Nicolas ARGENTIN, inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

M. Jean-Pierre ESTEVENY, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;

Mme Sania ZAGORAC, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division Budget Immobilier Logistique;

Mme Christine LESENNE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service immobilier et logistique à Nanterre ;

Mme Laura BOTTON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service immobilier et logistique à Vanves.

M. Jean-Marie GERARD, inspecteur, responsable du service budget.

Délégation est donnée à Mmes Sylvie LAAMARI, Samantha COLLIGNON, contrôleurs des finances publiques, à Mme Marie-France SOUFFLET et Mme Betty MAURICE, agents administratifs des finances publiques, M. Roland GENTRIC, contrôleur des finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS (habilitations à Chorus formulaire).

Article 2 : Pour les imputations sur le titre 2, en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Hauts de Seine n°36 du 5 juillet 2016, sera exercée par :

M. Alain PINATEAU, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle, Mme Jeanne HOUNGBO, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle.

Délégation est donnée à Mmes Lucie DAPSENCE, Marthe TEIXEIRA, Laureline CHAUVIN, contrôleuses des finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs

attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS.

Délégation est donnée à Mme Laurence BENHOUDA, inspectrice des finances publiques et Mmes Lucie DAPSENCE, Marthe TEIXEIRA et Laureline CHAUVIN, contrôleuses des finances publiques dans le cadre des remboursements de frais de déplacement dans le cadre de l'application FDD.

Fait à Nanterre, le 25 juin 2018

Bernard SABY

Administrateur général des finances publiques
Directeur du pôle pilotage et ressources

Arrêté DDFIP n°2018-042 du 26 juin 2018 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du Centre des finances publiques de Boulogne

Le Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI 2016-67 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Dominique Lamiot, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Centre des finances publiques situé 115 boulevard Jean Jaurès à Boulogne sera fermé à titre exceptionnel le jeudi 5 juillet 2018 matin.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Nanterre, le 26 juin 2018.

Dominique LAMIOT
Administrateur Général des Finances publiques

Arrêté DDFIP n°2018-043 du 26 juin 2018 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du Centre des finances publiques de Saint-Cloud

Le Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI 2016-67 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Dominique Lamiot, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Centre des finances publiques situé 20 boulevard de la République à Saint-Cloud sera fermé à titre exceptionnel le jeudi 12 juillet 2018 matin.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Nanterre, le 26 juin 2018.

Dominique LAMIOT
Administrateur Général des Finances publiques

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>